

GENDARMERIE NATIONALE Compagnie ou Escadron COMPAGNIE DE		ENQUETE PRELIMINAIRE PROCES-VERBAL D'AUDITION		
Unité BT.			N° Pièce 1	N° Feuille 1
Code unité	Procès-Verbal PV 1711/2002			

Nous soussigné G S gendarme, APJ, en résidence à
Vu les articles 20 et 21-1 du CPP
Rapportons les opérations suivantes.
Nous trouvant à au bureau de notre unité, entendons :

PERSONNE CONCERNEE			
Nom		Prénom	
S		L	
Date naissance		Lieu naissance	
		Départ.	
		Pays	
		France	
Sexe		Situation Familiale	
Féminin		Célibataire	
		Nom marital	
Filiation		Téléphone	
		Profession	
		Agent d'insertion	
Adresse		Code postal	
		Ville	

qui déclare le vingt huit septembre deux mille deux à dix sept heures quarante minutes :-----

----- Je prends connaissance de votre enquête qui fait suite à mon appel téléphonique à la gendarmerie de leur signalant avoir aperçu moi-même des faits anormaux le **vendredi 05 juillet 2002**. J'ai téléphoné à la gendarmerie lorsque j'ai lu l'article de presse qui était dans le journal "

" relatant la présence d'OVNI entre et .-----
----- Le **05 juillet 2002** entre **22 heures 15** et **22 heures 30**, alors que je circulais sur la départementale qui relie à , j'ai aperçu venant de ma gauche, à basse altitude, des **lumières blanches** se diriger, il me semble vers

----- Lorsque les lumières sont arrivées au déçu de mon véhicule, je n'ai pas prêté cas, ni vu la forme de l'objet.-----

----- Ce qui m'a interpellé, c'est surtout le fait que nous roulions a une vitesse de 80 kms/h et que nous avons pu suivre du regard l'objet. Je ne peux dire le nombre exacte de lumière qu'il y avait dans le ciel, mais il y en avait plus qu'un avion. Je n'ai pas **entendu de bruit**, ni de soufflement ou autre. Cet objet n'a fait que passer au dessus de notre véhicule, puis à un certain moment, nous l'avons perdu des yeux et l'avons revu quelques secondes après, à nouveau nous survoler et prendre la direction de .-----

-----Ce que je peux dire, c'est qu' au vu de l'altitude, de la vitesse de l'objet , celui-ci était à mon avis **plus gros qu'un avion** de ligne aérienne. Je ne peux rien dire de plus sur ce **phénomène**.-----

-----A le 28 septembre 2002 à 18 heures 30 minutes,-----

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher. »

La personne entendue

L'APJ



DIRECTION DE L'EXPLOITATION
ET DE L'ETABLISSEMENT
SOUS-DIRECTION EXPLOITATION
DES SYSTEMES OPERATIONNELS
DIVISION EXPLOITATION DES CENTRES DE MISSION
SCIENTIFIQUE ET DE TRAITEMENT

SEPRA

le 20 mars 2003
DEE/EO/ST/SEPRA N° 03-107

**GENDARMERIE NATIONALE
BRIGADE TERRITORIALE**

V/Réf. : P.V. N° 1711/2002 -

Objet : Accusé Réception du Procès Verbal sus-référencé

Messieurs,

Nous vous remercions pour votre envoi cité en référence et pour la qualité des informations transmises par vos services et vous demandons de bien vouloir nous excuser d'en accuser réception tardivement.

Ces informations seront étudiées attentivement par le SEPRA ; elles seront ensuite intégrées dans la base de données et nous permettront l'établissement de statistiques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés d'une éventuelle suite que nous pourrions donner à certains procès verbaux, dans la mesure où ils présenteraient un intérêt d'étude ultérieure.

Entre-temps, nous vous prions de croire, Messieurs, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Responsable du SEPRA,